

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 038-2014  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2014.0089  
  
Déposée le: 22.01.2014  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)  
Muntwyler (Bern, Les Verts)  
Cosignataires: 7  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: du  
Direction: Grand Conseil  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Pour des débats efficients et compréhensibles au Grand Conseil!

---

Le règlement du Grand Conseil est modifié de telle manière que le déroulement des débats ainsi que les exposés des conseillères et des conseillers d'Etat s'effectuent principalement en français et en *Hochdeutsch*.

#### Développement

Berne est un canton bilingue. Cependant, lorsqu'on suit les débats au Grand Conseil, on pourrait penser que le canton est trilingue. La troisième langue n'est pas l'anglais, comme bien souvent dans le quotidien, mais le dialecte. Cela n'est plus de notre temps et c'est inefficace. Beaucoup de parlementaires rédigent minutieusement leurs interventions en dialecte et le secrétariat du parlement les traduit à nouveau en *Hochdeutsch*. Dans le cas contraire, l'intervention à la tribune est rédigée en *Hochdeutsch*, traduite en dialecte pour le plénum et à nouveau traduite en *Hochdeutsch* pour le procès-verbal. La pratique de ce procédé archaïque inefficace va probablement être abandonnée avec le temps.

Le Grand Conseil devrait lui aussi s'impliquer pour davantage d'efficacité, d'autant plus que tous ses membres ont reçu une formation scolaire de neuf ans ou davantage et maîtrisent le *Hoch-*

*deutsch*. Ils lisent d'ailleurs quotidiennement des journaux en *Hochdeutsch* et sont en mesure d'utiliser cette langue de façon sûre.

Les débats en dialecte prêteritent les francophones. Sur la tribune, les visiteurs du Jura bernois, par exemple, peinent à comprendre quelque chose. Non seulement ils n'entendent pas du *Hochdeutsch*, comme ils l'ont appris à l'école, mais en plus, ils ne peuvent disposer de la traduction (grâce à une oreillette) lorsqu'ils sont de passage à l'Hôtel du gouvernement. Cette pratique est dissuasive aussi pour des classes de passage à Berne qui souhaiteraient assister à une séance du plénum.

Par le passé, la question de la langue utilisée lors les débats a été discutée de différentes manières (M 013/1996 et M 113/2003). On a toutefois uniquement envisagé cela sous l'angle du respect que l'on doit à l'égard de la minorité francophone. Cet aspect est assurément toujours valable. Par contre, les aspects de l'efficacité et des économies sont à considérer, eux aussi, également au niveau du fonctionnement du Grand Conseil bernois.

Il est cependant clair pour l'auteur de la motion que la traduction simultanée des débats doit absolument être maintenue.